

ODIOT

Orfèvre de l'empereur et des rois depuis 1690

ODIOT SA regroupe les actions de la société selon un ratio de 100 pour 1

Paris le 6 juin 2025 à 18h00

ODIOT SA (Euronext Access, FR0004152700 – MLODT) annonce, conformément à une décision du conseil d'administration de la société lors de sa séance du 28 mai 2025, faisant usage des délégations qui lui ont été accordées par la septième résolution de l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 mai 2025, sa décision de procéder à un regroupement des actions de la Société.

L'objectif de ce regroupement est de donner à l'action une valeur plus qualitative qui corresponde au positionnement luxe de l'entreprise, et de diminuer le nombre de titres de la société en circulation, source de volatilité et de coûts élevés de gestion.

Cette opération n'aura pas d'impact sur la valeur globale des titres ODIOT SA détenus par les actionnaires, exception faite des rompus.

Les opérations de regroupement débuteront le 23 juin 2025, pour s'achever le 23 juillet 2025.

Modalités du regroupement :

Date de début des opérations de regroupement : 23 juin 2025.

Nombre d'actions soumise au regroupement : vingt-deux millions deux cent soixante-sept mille deux cent dix-neuf (22 267 219) actions de 0,01 euro de valeur nominale.

Parité de regroupement : cent (100) actions anciennes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) seront échangées contre une (1) action nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (1 €).

Nombre d'actions nouvelles à provenir du regroupement : deux cent vingt-deux mille six cent soixante-douze actions d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune.

Période de regroupement : la période de regroupement s'étendra dans la limite de trente (30) jours à compter de la date de début des opérations de regroupement fixée par l'avis de regroupement publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, visée ci-dessus, soit du 23 juin 2025 inclus au 22 juillet 2025 inclus. Le regroupement des actions prendra donc effet le 23 juillet 2025.

Titres formant quotité : conversion des actions anciennes en actions nouvelles effectuée selon la procédure d'office.

Titres formant rompus : les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus, afin d'obtenir un nombre d'actions multiple de cent (100), jusqu'au 22 juillet 2025 inclus. Passé le délai susvisé, les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en Bourse par les intermédiaires financiers et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus des titulaires de ces droits dans un délai de trente (30) jours à compter du 23 juillet 2025.

Radiation de la cote : les actions non regroupées à l'issue de la période de regroupement seront radiées de la cote.

Centralisation : toutes les opérations relatives au regroupement des actions auront lieu auprès de Société Générale Securities Services - 32 rue du Champ de Tir CS 30812 - 44308 Nantes Cedex 3 - France, désignée en qualité de mandataire pour la centralisation des opérations de regroupement.

Droit de vote : pendant la période de regroupement susvisée, le droit aux dividendes et le droit de vote relatifs, d'une part, aux actions nouvelles regroupées et, d'autre part, aux actions anciennes avant regroupement, seront proportionnels à leurs valeurs nominales respectives. À l'issue de la période de regroupement, les actions non regroupées perdront leurs droits de vote relatifs et ne seront plus comprises dans le calcul du quorum, et leurs droits aux dividendes futurs seront suspendus, étant précisé que les actions regroupées donneront alors droit à une (1) voix chacune.

Cotation des actions : les actions soumises au regroupement sont admises aux négociations sur le marché Euronext Access d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0004152700 jusqu'au 22 juillet 2025, dernier jour de cotation.

Les actions issues du regroupement seront admises aux négociations sur le marché Euronext Access d'Euronext à Paris sous le **code ISIN FR0014010DV3** à compter du 23 juillet 2025, premier jour de cotation.

Calendrier des opérations

| Période d'échange des actions | |
|--|-----------------|
| Début des opérations d'échange | 23 juin 2025 |
| Fin des opérations d'échange | 22 juillet 2025 |
| Opérations de regroupement | |
| Début des opérations de regroupement | 23 juin 2025 |
| Fin des opérations de regroupement | 22 juillet 2025 |
| Gestion des rompus | |
| Début de la période de cession et d'indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers | 23 juillet 2025 |
| Fin de la période de cession et d'indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers | 21 août 2025 |
| Règlement-livraison des actions nouvelles | |
| Date de règlement-livraison des actions nouvelles | 25 juillet 2025 |

A propos de ODIOT SA

ODIOT SA est la holding de contrôle de ODIOT, marque française de luxe fondée en 1690, et l'un des orfèvres les plus prestigieux depuis le XVIII^e siècle. Fournisseur royal, de l'Empire et de toutes les cours européennes, ODIOT est dotée d'un savoir-faire unique en matière de création de pièces de décoration exceptionnelles et de couverts en métaux précieux (argent massif, vermeil, épargne, or). ODIOT est labelisée Entreprise du Patrimoine Vivant®.

Contact relations investisseurs : investors@odiotholding.com

Relations presse : odiotholding@aelium.fr

ODIOT SA (Euronext Access, FR0004152700 – MLODT) www.odiotholding.com